

22 fév 2008 -19:30

Appartient à Conseil des ministres du 22 février 2008

FMI : Libéria

Financement de la remise de dette du Libéria par le Fonds monétaire international

Financement de la remise de dette du Libéria par le Fonds monétaire international

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a confirmé l'accord de principe du Conseil du 9 novembre 2007 relatif à la remise de dette du Libéria par le Fonds monétaire international (FMI).

Le 9 novembre 2007, le Conseil des ministres du gouvernement démissionnaire avait donné son accord de principe à l'utilisation de la part belge dans les réserves des comptes SCA-1 et *deferred charges adjustments* (*) du FMI pour le financement de la remise de dette par le FMI en faveur du Libéria. Cet accord de principe devait être confirmé par le nouveau gouvernement.

Le Conseil des ministres a en outre invité le ministre des Finances à préparer un avant-projet de loi visant à rendre possible ce transfert de la participation belge vers le compte administré au FMI pour le Libéria.

(*) - SCA = special contingent account : compte spécial conditionnel

- deferred charges adjustments = ajustements de charges différées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>